

Projet de loi Grenelle I :

Réduction de la consommation énergétique par
3 de logements anciens d'ici 2050 : 500 000 logements
à rénover par an, un marché annuel de 15Mds€

Nouvelles constructions de bâtiments
d'équipement public, Françoise Branget
et Patrick Beaudouin, Députés, déposent un
amendement pour rendre obligatoire la
récupération d'eau de pluie



EDITO

Projet de loi Grenelle I
actuellement discuté à
l'Assemblée nationale

L'agence conseil communi-
cation ACTINE Stratégies
accompagne Skywater et
Strategeco Solar Enéovia
dans leur relation avec les
médias et les pouvoirs
publics.

L'agence est également à
l'origine du rapprochement
commercial entre les deux
groupes. Synergie métier
et volonté commune de
pénétrer les marchés
industriels et collectivités.

Sommaire :

- Des mesures favorables au
développement de ENEOVIA
p1

- SKYWATER® soutient
l'amendement de Françoise
Branget et Patrick Beaudouin,
Députés, pour rendre obli-
gatoire la récupération d'eau
de pluie dans toute nouvelle
construction de bâtiments
d'équipement public
p1

- Arrêté ministériel du
21/08/08 relatif à la récupé-
ration des eaux de pluie et
à leur usage à l'intérieur et à
l'extérieur des bâtiments
p2

- Rapprochement commercial
Skywater - Strategeco Solar
Enéovia
p2

www.actine-strategies.com

Projet de loi Grenelle de l'environnement : Des mesures favorables au développement du groupe STRATEGECO SOLAR ENEOVIA

www.eneovia.fr/fr/communiquer_presse.php

Le groupe interministériel sur la diffusion des énergies renouvelables dans le bâtiment préconise de réduire par trois, d'ici 2050, la consommation énergétique des logements anciens fixée à 80kw/m2/an. 500 000 logements anciens par an vont devoir être rénovés ce qui représente un marché annuel de l'ordre de 15 milliards d'euros. Ces mesures vont accélérer la croissance du groupe STRATEGECO marque ENEOVIA présent dans l'audit, la rénovation thermique et la maîtrise active de la gestion de l'énergie. Fort de ses activités de conseil, d'ingénierie, de courtage et de rénovation ENEOVIA entend jouer les premiers rôles sur le marché de la réhabilitation des bâtiments désormais considéré comme un investissement et non une dépense. Le groupe souhaite s'attribuer rapidement une part du marché du conseil et de la rénovation thermique de un pour mille soit 15 millions d'euros de CA par an à compter de l'année prochaine.

“ La réduction par trois de la consommation énergétique des bâtiments anciens engendre une revalorisation des biens immobiliers rénovés. Les travaux d'isolation (qui bénéficient désormais d'un prêt à taux 0% jusqu'à 30 000 euros) sont à présent considérés comme des investissements et non des dépenses. Lors de la revente, l'amélioration thermique du patrimoine permettra au propriétaire de réaliser une plus grande plus-value ” commente Pascal Benveniste, PDG du groupe STRATEGECO marque ENEOVIA et membre du groupe interministériel sur les suites législatives du Grenelle de l'environnement.

SKYWATER® soutient l'amendement de Françoise Branget et Patrick Beaudouin, Députés, pour rendre obligatoire la récupération d'eau de pluie dans toute nouvelle construction de bâtiments d'équipement public

<http://www.skywater.fr/page.asp?rec=80>

A l'occasion des débats sur le projet de loi de programme relatif à la mise en oeuvre du Grenelle de l'environnement, Françoise Branget, députée du Doubs, et Patrick Beaudouin, député du Val-de-Marne, ont déposé un amendement pour inclure les dispositifs de collecte, traitement et de distribution des eaux de pluie dans les nouvelles constructions de bâtiments publics. Cet amendement reprend une proposition de loi qu'ils avaient déposée sous la précédente législature. Françoise Branget et Patrick Beaudouin sont également à l'initiative du crédit d'impôt prévu par l'article 49 de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (2006) pour les usages externes, l'alimentation des toilettes et des machines à laver.

Pour SKYWATER® auditionnée régulièrement depuis 2005 par les pouvoirs publics, cette mesure permettra aux collectivités d'optimiser leur gestion de l'eau. Rendre obligatoire la récupération d'eau de pluie pour l'arrosage des espaces verts,, le lavage des véhicules, le lavage des sols et les sanitaires permet en moyenne de substituer pour ces bâtiments publics plus de 70% de leur consommation en eau.

“ En matière de développement durable, les collectivités doivent montrer l'exemple et concevoir des bâtiments bioclimatiques pour leur équipement public. Le projet de loi Grenelle intègre l'isolation des bâtiments, les énergies renouvelables, il doit également rendre obligatoire les systèmes de récupération, de traitement et d'exploitation des eaux de pluie ”
Françoise Branget, députée du Doubs.

“ Depuis la création de SKYWATER®, notre démarche de prospection a été très active auprès des collectivités. Elles sont toutes éligibles et sensibles mais seulement quelques une montrent l'exemple, alors qu'elles →

revendiquent quasi toutes avoir une démarche Haute Qualité Environnementale " commente Willy ROHDMANN, PDG de SKYWATER®.

Il ajoute " Depuis la parution de l'arrêté le 21/08/08 relatif à la récupération des eaux de pluie et à leur usage à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments, les entreprises, les industriels sont rassurés sur la qualité des solutions proposées sur le marché. L'adoption de l'amendement Branget permettra d'adresser un message fort aux gros consommateurs d'eaux. Avec l'adoption, d'une telle mesure SKYWATER® crée une vingtaine d'emplois dans les 3 mois".

L'arrêté du 21 août 2008 instaure par ailleurs les règles strictes en matière de récupération, de traitement et de stockage de l'eau de pluie. Seuls les usages non-alimentaires et non-corporels sont autorisés. Les installations, le matériel et le suivi des équipements sont réglementés. Dans la déclaration d'usage en mairie, prévue à l'article R. 2224-19-4 du code général des collectivités territoriales, l'identification du bâtiment concerné et l'évaluation des volumes utilisés à l'intérieur des bâtiments sont obligatoires. Il est interdit tout raccordement (temporaire ou permanent) du réseau eau de pluie au réseau de distribution d'eau destinée à la consommation humaine est interdit. L'apport en eau du système de distribution d'eau de pluie depuis le réseau de distribution d'eau destinée à la consommation humaine est assuré par un système de disconnexion par surverse totale avec garde d'air visible, complète et libre, installée de manière permanente et verticalement entre le point le plus bas de l'orifice d'alimentation en eau destinée à la consommation humaine et le niveau critique. La conception du trop-plein du système de disconnexion doit permettre de pouvoir évacuer le débit maximal d'eau dans le cas d'une surpression du réseau de distribution d'eau de pluie. Outre les pictogrammes " « eau non potable », les ministères concernés ont établi dans l'article 4 de l'arrêté l'ensemble des obligations : www.legifrance.gouv.fr/

A propos de ACTINE Stratégies :

ACTINE Stratégies est une agence de Conseil en Communication spécialiste des PME-PMI innovantes des secteurs de la santé, de l'environnement et des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

L'agence ambitionne de développer la notoriété des entreprises qui allient croissance et politique de Développement Durable.

En tant qu'agence "éthique", ACTINE Stratégies apporte son soutien aux PME/PMI, mais également aux TPE ainsi qu'aux associations. Les solutions proposées en termes de communication sont adaptées aux objectifs et aux besoins, à des coûts en accord avec les possibilités financières de ses clients.

Références clients : L'ARBRE VERT leader français des produits écologiques Ecolabel pour la maison et la personne, ECOCEANE concepteur et constructeur de navires collecteurs de déchets flottants et d'hydrocarbures, ENEOVIA conseil, courtage, constructeur de maisons bioclimatiques et fournisseur de multi-systèmes de production d'énergie renouvelable , SKYWATER, n°1 de la récupération d'eau de pluie en France, TERRAPI marque éthique de produits de bien-être et d'artisanat brésilien, CUB'INK spécialiste français du consommable d'impression, AFRT Association Française pour la Recherche sur la Trisomie 21, 1ère association française de soutien à la recherche sur la Trisomie 21, FORBATECH spécialiste des dispositifs de surveillance de la chaîne du froid, ELEPHANTBIRD SOFTWARE fournisseur de service ligne pour l'immobilier, MEUSONIC concepteur européen de systèmes fonctionnels microélectroniques de haute technologie, hyperfréquences, ARESSI éditeur □

Initié par ACTINE Stratégies, leur agence de communication commune, le partenariat commercial entre le francilien Strategeco-Enéovia et le champenois Skywater renforce leur pénétration des marchés industriels et collectivités. Et prépare l'avenir.

17 articles sur le sujet dont Boursorama, la Vie Financière, Boursier

LesEchos

07/08/08

Environnement
MAGAZINE

01/09/08

Eneovia et Skywater signent un partenariat commercial pour promouvoir leur expertise en matière d'efficacité énergétique, de production d'énergies renouvelables et de solutions de récupération des eaux pluviales.

FRANCHISE
MAGAZINE

01/10/08

Synergies renouvelables
Le réseau Skywater a signé un partenariat commercial avec le groupe de conseil et d'expertise en énergies renouvelables Strategeco Solar.
Objectif : renforcer sa visibilité auprès des PME, industriels et collectivités.

CHAMPAGNE-ARDENNE

Avec Strategeco, Skywater s'engage sur le marché des maisons bioclimatiques

DE NOTRE CORRESPONDANT
À REIMS.

« Rien n'est écrit. Toutes les options sont ouvertes. On peut à terme envisager une synergie financière. » Pour Pascal Benveniste, PDG du jeune groupe de Joinville (Val-de-Marne) Strategeco-Enéovia, aujourd'hui le seul acteur français à regrouper les métiers de conseil, de courtage, de construction de maisons bioclimatiques et de fournisseur de systèmes de production d'énergies renouvelables, le destin du rapprochement avec Skywater, l'entreprise rémoise de récupération d'eau de pluie pour les entreprises et les collectivités, dépasse visiblement le seul partenariat commercial. Initié il y a deux mois par Actine Stratégies, l'agence de communication commune aux deux entreprises, ce rapprochement débute au moment où le groupe francilien se lance dans un ambitieux programme de développement d'écotissements.

Le premier d'entre eux, qui va être construit dans la Somme, sera composé de 11 maisons dites « bioclimatiques » ou « passives », c'est-à-dire produisant l'essentiel de l'énergie qu'elles consomment. Skywater fournira l'installation de récupération d'eau de pluie pour des usages non alimentaires et non corporels (jardinage, nettoyage des extérieurs...), gérée au niveau du lotissement et non plus du pavillon particulier.

Les propositions industrielles de stockage grande capacité formulées par Skywater sont particulièrement adaptées à cette so-

lution de gestion collective de l'eau de pluie. Elles permettent ainsi à l'entreprise rémoise de pénétrer le marché des particuliers. Cette même option a été retenue pour la construction du premier écoquartier de France que Strategeco-Enéovia envisage de construire dans une ville du sud de la France.

100.000 industriels concernés
« Avec un prix d'accès sociale à 100.000 euros hors terrain, nous voulons prouver que le bioclimatique peut être moins cher que les constructions traditionnelles. Et 50 commandes sont en cours. Notre objectif est d'atteindre 150 commandes à la fin de l'année », souligne Pascal Benveniste.

Les perspectives de croissance attirent les investisseurs. Introduit au marché Euronext de Paris en novembre 2007, Strategeco-Enéovia a levé plus de 5 millions d'euros en six mois. Le groupe emploie une dizaine de personnes. Leur nombre devrait atteindre une vingtaine fin 2008 et 250 d'ici à trois ans. Son premier chiffre d'affaires prévisionnel approche les 4 millions d'euros. Skywater (10 salariés) a levé 2 millions d'euros en octobre 2007 et a ouvert son capital aux fonds XAnge Private Equity et Emertec Gestion. Le rémois a réalisé un chiffre d'affaire 2007 de 1 million d'euros. Il prévoit 15 millions en 2010 sur un marché de la récupération d'eau de pluie dont il estime que, d'ici à quinze ans, il concernera en France plus de 100.000 industriels.

DOMINIQUE CHARTON